

# INFO PRESSE

## Le meilleur ami de l'homme mis à l'honneur



Dans le cadre de la semaine nationale du chien

# 2<sup>e</sup> JOURNÉE DU CHIEN

samedi 5 octobre 2024

// PRESQU'ÎLE DE L'ANSE TABARLY-MOURILLON //

De 10h à 17h

Après le succès de la Journée du Chien 2023, la Ville de Toulon a décidé de programmer une deuxième édition de l'évènement, le samedi 5 octobre 2024 sur la presqu'île de l'anse Tabarly. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Semaine nationale du Chien organisée par la Centrale canine du 28 septembre au 6 octobre. Elle vise à rassembler les différents acteurs de la filière canine, à lutter contre les abandons et à informer les propriétaires de canidés des différents dispositifs et équipements déployés sur et par la commune. Au programme : démonstrations et initiations à de nombreuses activités.

Samedi 5 octobre, aboiements et autres encouragements résonneront sur l'anse Tabarly : la Ville de Toulon donne rendez-vous à tous les amoureux des canidés pour la seconde édition de la Journée du Chien. L'évènement débutera dès 10h, et les démonstrations de canicross, de premiers secours canins, de sauvetage en mer, ou encore d'agility et de marche au pied s'enchaîneront tout au long de la journée. La Société Protectrice des Animaux, Action Terre Neuve 83, Dogs & Furious, le Club canin d'Ollioules, les Chiens guides d'aveugles du Var, la Protection civile, mais aussi la brigade animalière de la Police municipale ainsi que les représentants de la mission Animal en ville, une dizaine d'associations, de clubs canins ou de services municipaux tiendront un stand afin d'informer les visiteurs.

Cette journée vise à rassembler les différents acteurs de la filière canine, tout en sensibilisant le grand public contre l'abandon et en informant les propriétaires de canidés des différents dispositifs et équipements déployés sur et par la commune. Avec plus de 27 000 chiens, Toulon est arrivée en tête du classement des villes où il fait bon vivre avec son animal de compagnie, dressé par Le Figaro l'année dernière. En 2024, la Ville a obtenu les « 3 pattes » du label Ville amie des animaux qui valorise des actions diverses telles que l'intégration des chiens dans l'espace public ou encore l'organisation de journées dédiées. Ces distinctions viennent s'ajouter au ruban d'honneur et au titre de commune la plus dog-friendly décernés par la Fondation 30 Millions d'amis en 2017, et confirment la politique d'intégration de l'animal dans la ville développée par Toulon depuis 2001 avec notamment la désignation d'un adjoint au Maire et d'un conseiller municipal délégués à l'Animal dans la Ville.

Ainsi, la Municipalité s'engage chaque jour davantage pour faciliter le quotidien des propriétaires de chiens dans le respect des habitants ne possédant pas d'animaux. 30

# 2024

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



canisites dont 15 caniparcs (espaces clos de plus de 100m<sup>2</sup>), un parcours canin aux Lices et un espace de baignade dédié à l'anse Tabarly ont été aménagés au fil des années. Dans ces espaces, les chiens peuvent nager ou courir en toute liberté, ainsi que rencontrer des congénères. 3 caniparcs proposent même des espaces séparés pour petits et grands toutous. Enfin, des sacs à déjections sont installés aux abords des caniparcs mais aussi dans les rues de la ville afin que Toulon puisse rester agréable à tous. Depuis octobre 2023, tous les espaces publics sont aussi accessibles aux chiens tenus en laisse.

Nos amis à quatre pattes sont également autorisés sur le réseau de transport en commun toulonnais : les plus petits voyageront gratuitement dans un panier, tandis que les plus grands seront tenus en laisse et muselés. Les propriétaires devront s'acquitter d'un titre de transport, hors chien d'assistance. En revanche, les chiens de 1<sup>e</sup> catégorie ne pourront pas monter à bord.

Soucieuse du bien-être animal, la commune a mis en place la carte « Mon animal est seul à la maison ». Cette initiative permet à tout propriétaire d'un animal de compagnie de désigner une personne à contacter en cas d'urgence. La carte est disponible gratuitement chez tous les vétérinaires toulonnais.

Autre initiative notable, la Ville dispose depuis 2008 d'un service dédié à la condition animale ainsi que d'une brigade spécialisée dans la gestion des animaux au sein de la Police Municipale. Celle-ci est composée de 8 agents. De la capture d'animaux errants à la veille de l'application des textes régissant la détention de chiens catégorisés en passant par les procédures liées aux actes de cruauté, ses missions sont variées. Elle dispense également des conseils avisés aux propriétaires en matière d'identification, de soin et d'éducation, travaillant ainsi avec passion pour la sécurité de tous et le respect de l'animal.

#### **Contacts presse :**

**Mohamed MAHALI**

*Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, du Logement, de l'Aménagement durable, de l'Écologie urbaine, de la Mer et des plages ainsi que de l'Animal dans la ville*  
04 94 36 68 21

**Clémence MOUNIER**

*Conseillère municipale en charge de l'Animal dans la ville, Mer et Plages*  
04 94 36 68 21

**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON

